

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **78400047.3**

(51) Int. Cl.²: **A 47 B 3/14**

(22) Date de dépôt: **30.06.78**

(30) Priorité: **04.07.77 FR 7720519**

(43) Date de publication de la demande:
10.01.79 Bulletin 79/1

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE GB LU NL SE

(71) Demandeur: **Walter, Jean-Martin Charles,**
8, Boulevard Jourdan,
F-75014 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Walter, Jean-Martin Charles,**
8, Boulevard Jourdan,
F-75014 Paris (FR)

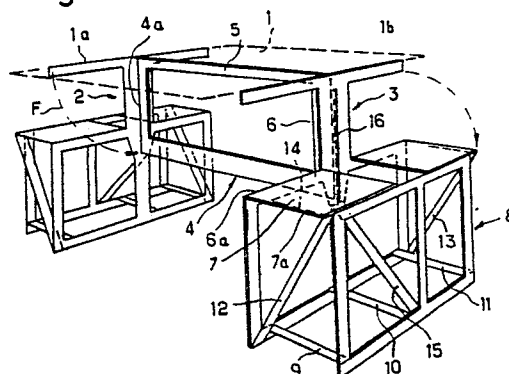
(74) Mandataire: **Netter, André,**
40, rue Vignon,
F-75009 Paris (FR)

(54) **Meuble pliant formé par une table et au moins un siège solidaires l'un de l'autre.**

(57) Il comporte un plateau 1 de table de forme sensiblement polygonale et au moins deux flancs ou cadres latéraux 2 et 3 montés à pivotement sur les bords 1a et 1b du plateau 1. Les deux flancs ou cadres latéraux reposent sur le sol par leur bord inférieur. Une structure de siège 7 est rabattable sur chacun de ces flancs. Les deux flancs ou cadres sont rabattables sous le plateau 1.

Application: éléments de mobilier de camping, d'appartement, etc.

Fig.5



EP 0 000 314 A1

MEUBLE PLIANT. FORME PAR UNE TABLE ET
AU MOINS UN SIEGE SOLIDAIRES L'UN DE L'AUTRE

L'invention est relative à un meuble formé par une table et au moins un siège solidaires l'un de l'autre et qui est repliable de façon telle qu'il présente, à l'état replié, une forme sensiblement aplatie.

5 Elle concerne plus particulièrement un tel meuble qui comporte un plateau de table de forme sensiblement polygonale et au moins deux flancs ou cadres latéraux dépendant de deux bords distincts du plateau et présentant chacun un côté inférieur qui est destiné à reposer sur le sol, plancher
10 ou analogue, au moins l'un de ces flancs ou cadres présentant une structure de siège rabattable sur son plan et chacun des flancs ou cadres étant rabattable contre une face du plateau de table.

On connaît un meuble de ce genre qui est tel que son
15 déploiement et son pliage sont des opérations relativement complexes.

Un autre but de l'invention est de fournir un meuble de ce genre qui soit particulièrement robuste.

20 Encore un autre but de l'invention est de permettre la réalisation d'un tel meuble dont l'encombrement soit particulièrement réduit à l'état replié.

Un autre but, enfin, de l'invention est de permettre une réalisation simple et économique d'un meuble du type mentionné ci-dessus.

Le meuble conforme à l'invention est caractérisé en ce que les deux flancs ou cadres latéraux sont tous deux montés à pivotement sur les bords du plateau dont ils dépendent et en ce que le (ou les) flanc(s) ou cadre(s) comportant une structure de siège repliable présente(nt) une échancrure à bord inférieur horizontal en condition d'utilisation auquel est articulée une assise de siège faisant partie de ladite structure de siège et des moyens de soutien de cette assise de siège en condition d'utilisation.

10 Un tel meuble est particulièrement simple à déployer et à replier. En outre, sa fabrication en est aisée.

Dans le mode de réalisation préféré de l'invention, l'échancrure du flanc latéral est dégagée d'au moins un côté de l'assise de siège de façon à permettre à un utilisateur de s'asseoir sur ladite assise en introduisant ses jambes latéralement sous le plateau par ladite partie dégagée de l'échancrure, sans avoir à enjambrer l'assise.

Il est particulièrement avantageux que le meuble conforme à l'invention comprenne un élément de raidissement qui présente une tranche fixée à pivotement sur la face inférieure du plateau de table, cet élément de raidissement s'étendant entre les flancs ou cadres latéraux et étant rabattable contre la face inférieure du plateau de table.

Avantageusement, les moyens de soutien de l'assise de siège comportent un flanc ou cadre solidaire à pivotement du bord arrière de l'assise de siège, qui s'étend, en condition d'utilisation du meuble, de façon sensiblement parallèle au flanc ou cadre latéral correspondant, présente un bord inférieur destiné à reposer sur le sol, plancher ou analogue, et est rabattable contre la face inférieure de l'assise de siège et contre ledit flanc ou cadre latéral correspondant.

D'autres buts et dispositions, ainsi que les avantages de l'invention apparaîtront avec la description de certains de ses modes de réalisation, cette description étant faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels

les figures 1 à 3 représentent, chacune, une coupe transversale schématique d'un meuble conforme à l'invention,

chacune de ces figures montrant ledit meuble dans des positions différentes;

la figure 4 représente, en perspective, une partie d'un meuble conforme à l'invention dont certains éléments composants sont à l'état replié;

la figure 5 illustre, également en perspective, le meuble montré sur la figure 4, en condition d'utilisation;

la figure 6 représente, en perspective, un autre mode de réalisation du meuble conforme à l'invention, l'un de ses flancs étant replié;

la figure 7 représente une coupe horizontale d'une partie du meuble montré sur la figure 6;

la figure 8 est une vue analogue à la figure 7, mais en position repliée de ladite partie; et

les figures 9 à 13 montrent de façon schématique plusieurs modes de réalisation de la partie formant siège du meuble conforme à l'invention, la partie inférieure de chacune de ces figures correspondant au meuble en position d'utilisation et la partie supérieure dudit meuble en cours de repliement.

Dans l'exemple représenté sur les figures 1 à 8, le meuble comporte un plateau de table 1, de forme rectangulaire, montré en traits interrompus sur la figure 5.

A deux bords parallèles (figure 5), respectivement la et lb du plateau 1 sont associés à pivotement, par l'intermédiaire de charnières ou analogues (non représentées), des flancs 2 et 3. Dans l'exemple, ces flancs 2 et 3 sont identiques, il suffira donc d'en décrire un seul, le flanc 3 dans le cas présent, lequel sera décrit plus loin.

Entre les bords la et lb est prévu un cadre rectangulaire 4 dont une tranche 5 est fixée à pivotement à la face inférieure du plateau 1, par l'intermédiaire de charnières ou analogues (non montrées), selon une ligne constituant la médiatrice des segments formant les côtés la et lb. En condition d'utilisation, le cadre 4 s'étend selon un plan perpendiculaire au plan du plateau 1 et ses bords verticaux sont en contact avec les faces internes respectives des flancs 2 et 3.



Le cadre 4, dont la hauteur est inférieure à celle des flancs 2 et 3, c'est-à-dire inférieure à la hauteur du meuble, a surtout pour but d'assurer la rigidité dudit meuble en condition d'utilisation; pour améliorer encore cette

5 rigidité, on prévoit, en outre, des moyens amovibles de fixation (non représentés) desdits bords latéraux du cadre 4 aux faces internes respectives des flancs 2 et 3. Ces moyens de fixation sont constitués, par exemple, par des organes à crochet, à loqueteau, à plaques magnétiques, etc.

10 Le flanc 3 est, dans l'exemple, symétrique par rapport à un plan vertical contenant le cadre 4 en condition d'utilisation; il n'est donc nécessaire de décrire qu'une moitié de ce flanc.

Chaque moitié du flanc 3 présente à sa partie supérieure une échancrure 6 ouverte sur le côté extérieur. De cette manière, la partie supérieure du flanc 3 présente sensiblement la forme d'un T.

Au bord inférieur 6a de l'échancrure 6 est fixé à pivotement -par l'intermédiaire de charnières ou analogues

20 (non représentées- le bord antérieur d'une assise de siège 7. Pour soutenir les deux assises de siège associées au flanc 3, on prévoit un flanc de soutien 8 qui est solidaire à pivotement des bords arrière respectifs de ces assises. En condition normale, ce flanc 8 est parallèle au flanc 3 et présente la même hauteur que ladite partie de flanc de trouvant

25 en dessous du siège 7 de façon que, normalement, ledit siège soit sensiblement horizontal. On notera que ce flanc 8 contribue, comme les flancs 2 et 3, à la stabilité du meuble en condition d'utilisation.

30 Egalement pour soutenir les assises de siège en condition d'utilisation, on prévoit des éléments de contreventement qui comportent, dans l'exemple montré sur la figure 5, des barres ou lames horizontales 9, 10 et 11 solidaires à pivotement des parties inférieures des flancs 3 et 8. En

35 tant qu'éléments de contreventement, on prévoit également deux barres ou lames obliques 12 et 13 de chaque côté des flancs. Chacune de ces barres (12 ou 13) est reliée à pivotement, par l'une de ses extrémités, au bord inférieur

du flanc 3. L'autre extrémité de ces barres 12 ou 13 est propre à se déplacer dans une coulisse de l'assise 7. Cette coulisse a été représentée de façon schématique par le trait interrompu 14; elle est disposée au voisinage du bord latéral 7a de l'assise 7 et est parallèle à ce bord. L'extrémité supérieure de la barre 12 comporte, par exemple, une vis (non montrée) dont la tête repose sur les bords d'une fente constituant la coulisse 14.

Enfin, pour ce qui concerne les éléments de contre-ventement, ceux-ci comprennent une barre centrale 15 de direction oblique -différente de celle des barres 12 et 13- et dont une extrémité est liée à pivotement à la partie centrale du bord inférieur du flanc 8 et dont l'autre extrémité est propre à se déplacer dans une coulisse de la partie centrale du flanc 3; cette coulisse, qui présente, dans l'exemple, la forme d'une fente ou boutonnière 16, et est de direction verticale, a été représentée schématiquement par une simple ligne sur la figure 5.

Dans une réalisation particulière, la plupart des éléments composant l'ensemble de mobilier montré sur la figure 5 sont établis en bois. On a constaté qu'un tel meuble présente une solidité et une rigidité qui correspondent, à cet égard, aux exigences courantes pour ce type de mobilier.

La figure 4 montre les assises de siège 7 et les éléments qui les soutiennent à l'état replié contre le flanc 3.

On notera surtout, en ce qui concerne cette figure, que la forme et les dimensions de l'assise 7 et de l'échancrure 6 sont telles que, à l'état replié, l'assise 7 se loge dans ladite échancrure 6. Ainsi, à l'état replié, l'encombrement du meuble est minimal.

Comme le montrent les schémas de la figure 11, pour aboutir à la position montrée sur la figure 4, on relève le flanc 8 et l'assise 7. Ce déplacement entraîne, bien entendu, un mouvement des éléments de contreventement. Au cours dudit déplacement, le flanc 8 reste parallèle au flanc 3, comme illustré sur la partie supérieure de la figure 11. L'assise 7 pivote autour de la charnière 7b; les éléments inférieurs de contreventement 9, 10 et 11 pivotent autour de leur charnière

inférieure 10a et l'angle qu'ils forment avec le flanc 8 varie pour atteindre 180° en position repliée. Comme également illustré sur la figure 11, l'extrémité inférieure de l'élément de contreventement 15 reste fixée au bord inférieur du flanc 8 par l'intermédiaire d'une charnière 15a et l'extrémité supérieure dudit élément 15 se déplace dans la coulisse 16.

Comme le montrent les schémas de la figure 9 au cours dudit mouvement effectué en vue de ranger le meuble à l'état replié, l'élément de contreventement 12 pivote autour de sa charnière inférieure et son extrémité supérieure se déplace dans la coulisse 7a prévue à la face inférieure de l'assise 7.

En position repliée, les lames de contreventement 9, 10 et 11 viennent se loger à l'intérieur du cadre formé par la partie inférieure du flanc 3, comme représenté sur la figure 4. En outre, dans ladite position repliée, le flanc 8 et les éléments de contreventement 12, 13 et 15 se trouvent sensiblement dans le même plan.

Un organe de blocage 17 fixé au flanc 3 permet de maintenir le flanc 8 et les éléments associés contre ledit flanc 3 en position repliée.

Les figures 1, 2 et 3 illustrent de façon schématique comment, à partir de sa position repliée (figure 1), le meuble conforme à l'invention est disposé en condition d'utilisation.

La figure 1 montre le meuble conforme à l'invention à l'état entièrement replié. Dans cette position, le cadre 4 est appliqué contre la face inférieure du plateau 1; le flanc 3 est rabattu contre le cadre 4 et enfin le flanc 2 est lui-même rabattu contre le flanc 3.

Pour installer l'ensemble de mobilier, on fait tourner les flancs 2 et 3 autour de leurs charnières respectives de façon qu'ils forment chacun un angle droit avec le plateau 1. De même, le cadre 4 est, par rotation autour de sa charnière (flèche F en traits interrompus sur la figure 5), mis dans sa position d'utilisation.

Enfin (figure 3), les assises de siège 7 et les éléments associés (flanc 8 et contreventements) sont disposés en

condition d'utilisation.

L'installation et le rangement du mobilier conforme à l'invention sont donc des opérations particulièrement simples.

5 On va maintenant décrire en relation avec les figures 6, 7 et 8, une variante de réalisation du meuble selon l'invention.

Le mode de réalisation de l'invention qui est illustré sur ces figures 6 à 8 se distingue de celui montré sur les figures 4 et 5 par le fait qu'une partie des éléments qui le composent sont établis à l'aide de tubes, tiges ou analogues, alors que dans le cas des figures 4 et 5 les divers éléments du meuble sont établis à l'aide de lames ou plaques. Ce mode de réalisation montré sur les figures 6 à 8 concerne, de préférence, un tel meuble dont au moins certains des éléments sont métalliques. Il y a lieu, toutefois, de noter que la structure générale de ce meuble illustré sur les figures 6 à 8 est analogue à celle du meuble montré sur les figures 4 et 5; c'est pourquoi sur ces figures 6 à 8 on a utilisé, pour les éléments analogues, les mêmes chiffres de référence que sur lesdites figures 4 et 5.

En ce qui concerne la structure générale, le meuble montré sur la figure 6 se distingue de celui montré sur la figure 5 tout d'abord par le fait que l'élément oblique central de contreventement 20 est parallèle aux éléments obliques latéraux de contreventement 12 et 13. De plus, les extrémités supérieures de ces éléments 12, 13 et 20 sont solidaires à pivotement de la partie supérieure du flanc 8 et leurs extrémités inférieures sont propres à se déplacer dans des coulisses 21 prévues sur des montants verticaux du flanc 3.

Dans l'exemple de la figure 6, le flanc 3 comporte un profilé tubulaire 22 en forme de T dont la branche verticale 22a occupe toute la hauteur dudit flanc 3 et dont la branche horizontale 22b est liée à pivotement au plateau 1.

A la partie inférieure de la branche verticale 22a est fixée une première lame plate horizontale 23, orientée vers l'intérieur, c'est-à-dire vers l'espace se trouvant au-dessous

du plateau 1. Une seconde lame horizontale 24 est fixée de la même manière à la branche 22a, sensiblement à mi-hauteur de cette branche.

5 A ces lames horizontales 23 et 24 sont associées, de part et d'autre de la branche 22a, deux cadres tubulaires. Les branches verticales de ces cadres sont disposées entre lesdites lames 23 et 24. Deux de ces branches verticales, respectivement 25 et 26 (figures 7 et 8), sont disposées de part et d'autre de la tige centrale de la pièce 22, du même
10 côté par rapport aux lames 23 et 24. Deux autres branches verticales 27 et 28 de ces cadres sont installées entre les extrémités desdites lames 23 et 24 du même côté de ces lames que les tiges 25 et 26.

Le flanc 8 comporte deux cadres en forme de U renversé
15 (c'est-à-dire dont la base est tournée vers le haut) reliés en parties haute et basse par des lames horizontales. Il est important de noter, comme montré sur la figure 7, qu'en condition d'utilisation, les deux tiges centrales 29 et 30 faisant partie de deux cadres en forme de U renversé distincts
20 du flanc 8 ne se trouvent pas en regard des tiges correspondantes 25 et 26, ni d'ailleurs en regard de la tige centrale 22a de la pièce en T 22. Ainsi, la tige 29 se trouve en regard de l'espace séparant les tiges 25 et 22a et la tige 30 est en regard de l'espace séparant les tiges 22a et 26.
25 De même, les tiges latérales 31 et 32 du flanc 8 ne se trouvent pas en regard des tiges correspondantes 27 et 28 du flanc 3.

Ces dernières dispositions ont pour but, comme le montre la figure 8, d'assurer, en épaisseur, un encombrement minimal
30 à l'ensemble conforme à l'invention. En effet, en position repliée (figure 8), les tiges verticales du flanc 3 se trouvent sensiblement au même niveau, c'est-à-dire dans le même plan que les tiges verticales du flanc 8.

Dans l'exemple, les divers tubes présentent, en section,
35 la forme d'un carré.

Les traverses 9, 10 et 11 et les éléments obliques 12, 13 et 20 sont, dans l'exemple, constitués par des barres plates qui sont placées de chant contre les faces latérales

d'éléments tubulaires correspondants. Ainsi, la traverse horizontale 9 est articulée sur le bord extérieur de la tige 27 et de l'autre côté sur le bord intérieur de la tige verticale 31. La traverse oblique 12 est articulée sur le bord intérieur de la tige verticale 31, et, à son autre extrémité, elle coopère avec la coulisse 21 de la tige 27. En position repliée, ces traverses s'appliquent contre les bords correspondants des tiges sur lesquelles elles sont articulées et n'augmentent donc pas l'encombrement du meuble.

10 Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation spécialement décrits; elle en englobe au contraire toutes les variantes.

On a représenté, à titre d'exemples, certaines de ces variantes sur les figures 10, 12 et 13. Ces variantes ne
15 concernent que les modes de réalisation des traverses ou éléments de contreventement pour l'assise 7 de siège.

Dans l'exemple de la figure 10, une traverse 40 est reliée à son extrémité supérieure à une charnière 40a qui est également fixée au bord supérieur du flanc 8 et au bord arrière
20 de l'assise 7. L'extrémité inférieure de la traverse 40 coopère avec une coulisse ou analogue prévue sur un montant vertical du flanc 3. Cet exemple correspond également aux éléments 12, 13 et 20 de la figure 6.

Dans l'exemple de la figure 12, les éléments de contre-
25 ventement sont constitués par des compas, respectivement 41 et 42. Chaque compas présente deux branches de longueur égale. Les branches 43 et 44 du compas 41 sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une charnière centrale 45. La branche 43 est reliée au bord antérieur de l'assise 7 et à un montant
30 du flanc 3 par l'intermédiaire d'une charnière 43a. La branche 44 est fixée à pivotement en un point d'un montant vertical du flanc 8 par l'intermédiaire d'une charnière ou analogue 44a.

Les deux branches 46 et 47 du compas 42 sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une charnière 48. La branche
35 46 est fixée à pivotement en un point d'un montant vertical du flanc 3 par l'intermédiaire d'une charnière ou analogue 46a. Enfin, la branche 47 du compas 42 est fixée à pivotement au bord inférieur du flanc 8 par l'intermédiaire d'une char-

nière ou analogue 47a.

Des moyens de blocage (non représentés) sont avantageusement prévus au niveau des charnières 45 et 48 pour, en condition d'utilisation, bloquer les branches 43 et 44 et 46 et 47 de façon que, dans ladite condition d'utilisation, les branches d'un même compas soient dans le prolongement l'une de l'autre et restent bloquées dans cette position. Ces moyens de blocage sont constitués, par exemple, par la coopération d'une saillie prévue sur l'une des branches et d'un logement sur l'autre branche, ou par un loqueteau à bille, ou encore par une saillie de l'une des branches prenant appui sur le chant de l'autre branche.

Dans le mode de réalisation de l'invention qui est illustré sur la figure 13, on prévoit également en tant qu'élément de contreventement un compas 49 disposé sous l'assise 7 et entre les flancs 3 et 8. Toutefois, dans cet exemple, le compas 49 présente des branches 50 et 51 de longueurs inégales. La branche 50 de plus grande longueur est reliée à pivotement au bord antérieur de l'assise 7 et la branche 51 de plus faible longueur est connectée à pivotement au bord inférieur du flanc 8. En condition d'utilisation, les branches 50 et 51 sont alignées.

De plus, dans l'exemple illustré sur la figure 13, on prévoit, au-dessus de l'assise 7, et au niveau de la partie médiane (entre les deux assises de siège) du flanc 3, un compas 52 à branches égales. La branche inférieure 53 de ce compas 52 est connectée à pivotement au bord arrière de l'assise 7. La branche supérieure 54 dudit compas 52 est reliée à pivotement à la partie supérieure du flanc 3.

Il est à noter que le compas 52 constitue, outre un élément de contreventement, un moyen de séparation entre les deux sièges prévus sur un même flanc du meuble conforme à l'invention, ainsi qu'un appui pour un bras d'un utilisateur installé sur l'un des sièges.

Toujours en ce qui concerne les variantes, on notera qu'il n'est pas indispensable que des sièges équipent les deux flancs 2 et 3 du meuble selon l'invention. Dans une réalisation particulière (non montrée), le meuble en question

ne comporte qu'un seul siège.

Dans une autre réalisation, à chaque côté du plateau 1 est associé un flanc correspondant et au moins un siège est prévu pour chacun de ces flancs.

5 Dans les exemples qui ont été décrits, le plateau 1 présente la forme rectangulaire. Cependant, l'invention n'est pas limitée à cette forme; il suffit que, au moins sur une partie de son contour, le plateau 1 présente une forme polygonale, régulière ou non.

10 De même, dans tous les exemples qui ont été décrits en liaison avec les figures, les flancs sont verticaux en condition d'utilisation. Cette disposition n'est pas indispensable; en effet, dans une variante (également non montrée), on prévoit des flancs obliques inclinés vers l'extérieur par
15 rapport au plateau 1.

Le meuble conforme à l'invention peut être établi en divers matériaux. On a déjà signalé le bois et des éléments tubulaires ou profilés métalliques. A ces exemples, on peut également ajouter la tôle emboutie, la matière plastique, etc.

20 En plus des avantages de l'invention qui ont déjà été mentionnés ci-dessus, il faut ajouter que le meuble conforme à l'invention est, en condition d'utilisation, particulièrement rigide, notamment parce que le plateau 1 n'est pas repliable.

25 Ce meuble selon l'invention peut se prêter à de nombreuses applications. A titre d'exemple, on citera son utilisation en tant que mobilier de camping, de réfectoire, de salle de conférence, de bureau d'école. Il peut être également utilisé en tant que table et sièges de jeu, mobilier habituel
30 d'une maison, etc.

Ses dimensions peuvent être choisies à volonté selon l'usage désiré.

REVENDICATIONS

- 1.- Meuble constitué par une table et au moins un siège solidaires l'un de l'autre, ce meuble étant repliable de façon à présenter à l'état replié une forme sensiblement plate, et comportant un plateau de table de forme sensiblement polygonale et au moins deux flancs ou cadres latéraux dépendant de deux bords distincts du plateau et présentant chacun un côté inférieur qui est destiné à reposer sur le sol, plancher ou analogue, au moins l'un de ces flancs ou cadres présentant une structure de siège rabattable sur son plan et chacun des flancs ou cadres étant rabattable contre une face du plateau de table, caractérisé en ce que les deux flancs ou cadres latéraux sont tous deux montés à pivotement sur les bords du plateau dont ils dépendent et en ce que le flanc ou cadre comportant une structure de siège repliable présente une échancrure à bord inférieur normalement sensiblement horizontal, auquel est articulée une assise de siège faisant partie de ladite structure de siège et des moyens de soutien de cette assise de siège en condition d'utilisation.
- 2.- Meuble selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend un élément de raidissement présentant une tranche fixée à pivotement à la face inférieure du plateau de table, cet élément de raidissement s'étendant entre lesdits flancs ou cadres latéraux et étant rabattable contre la face inférieure du plateau de table.
- 3.- Meuble selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'élément de raidissement se présente sous la forme d'un cadre présentant deux tranches verticales en condition d'utilisation qui s'appliquent contre les flancs ou cadres latéraux.
- 4.- Meuble selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite échancrure est dégagée d'au moins un côté de ladite assise de siège de façon à permettre à un utilisateur de s'asseoir sur ladite assise en introduisant ses jambes latéralement sous le plateau par ladite partie dégagée de l'échancrure, sans avoir à enjambrer ladite assise.

5.- Meuble selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de soutien de l'assise de siège comportent un flanc ou cadre solidaire à pivotement du bord arrière de siège, ce flanc ou cadre des
5 moyens de soutien s'étendant, en condition d'utilisation, sensiblement parallèlement au flanc ou cadre latéral dudit meuble et présentant un bord inférieur destiné à reposer sur le sol, plancher ou analogue, et étant rabattable contre la face inférieure de l'assise de siège et contre le flanc ou
10 cadre latéral correspondant.

6.- Meuble selon la revendication 5, caractérisé en ce que les moyens de soutien de l'assise de siège comportent au moins une barre, tige ou analogue, s'étendant entre ledit flanc ou cadre des moyens de soutien et le flanc ou cadre
15 latéral qui lui est associé.

7.- Meuble selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de soutien de l'assise de siège comportent une barre, tige ou analogue, s'étendant, en condition d'utilisation, entre le flanc ou
20 cadre latéral correspondant et la face inférieure de l'assise de siège.

8.- Meuble selon la revendication 7, caractérisé en ce que ledit flanc ou cadre latéral et le flanc ou cadre des moyens de soutien sont formés, chacun, par un ensemble de
25 barres ou tiges verticales et horizontales disposées de telle manière que les barres ou tiges verticales du flanc ou cadre des moyens de soutien de l'assise de siège soient disposées, en condition d'utilisation, en regard des espaces séparant les barres ou tiges verticales du flanc ou cadre
30 latéral correspondant et que, à l'état replié, les barres ou tiges horizontales desdits flancs ou cadres se trouvent à des niveaux différents.

9.- Meuble selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le flanc ou cadre latéral
35 comporte une seconde échancrure, au bord inférieur de laquelle est associée une seconde assise de siège, et des seconds moyens de soutien de cette assise de siège.

Fig.1

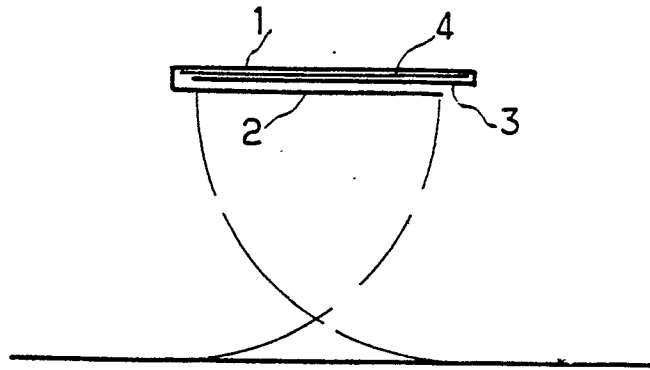


Fig. 2

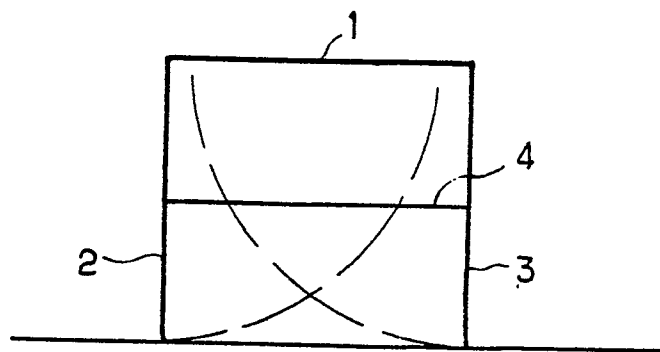


Fig. 3

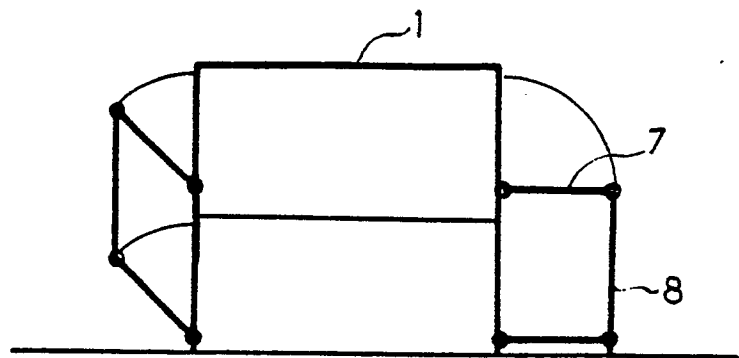


Fig.6

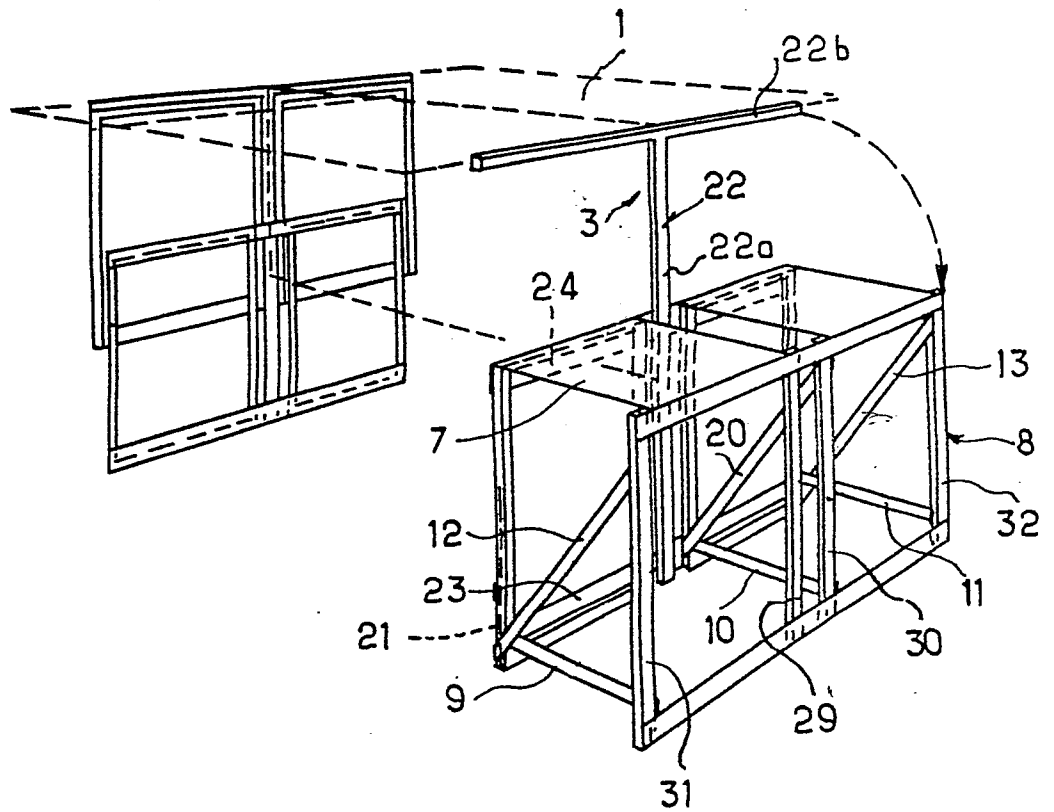


Fig.7

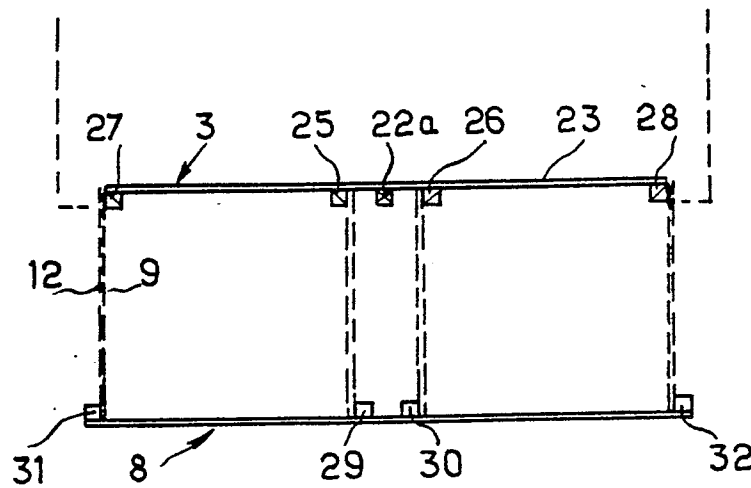
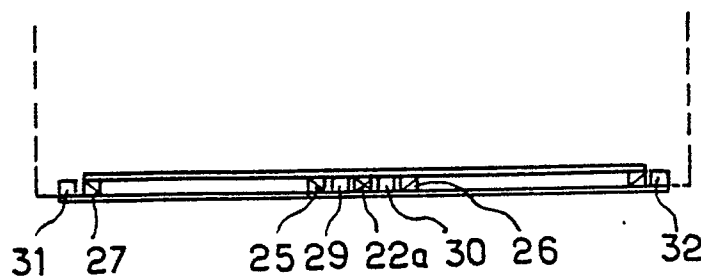
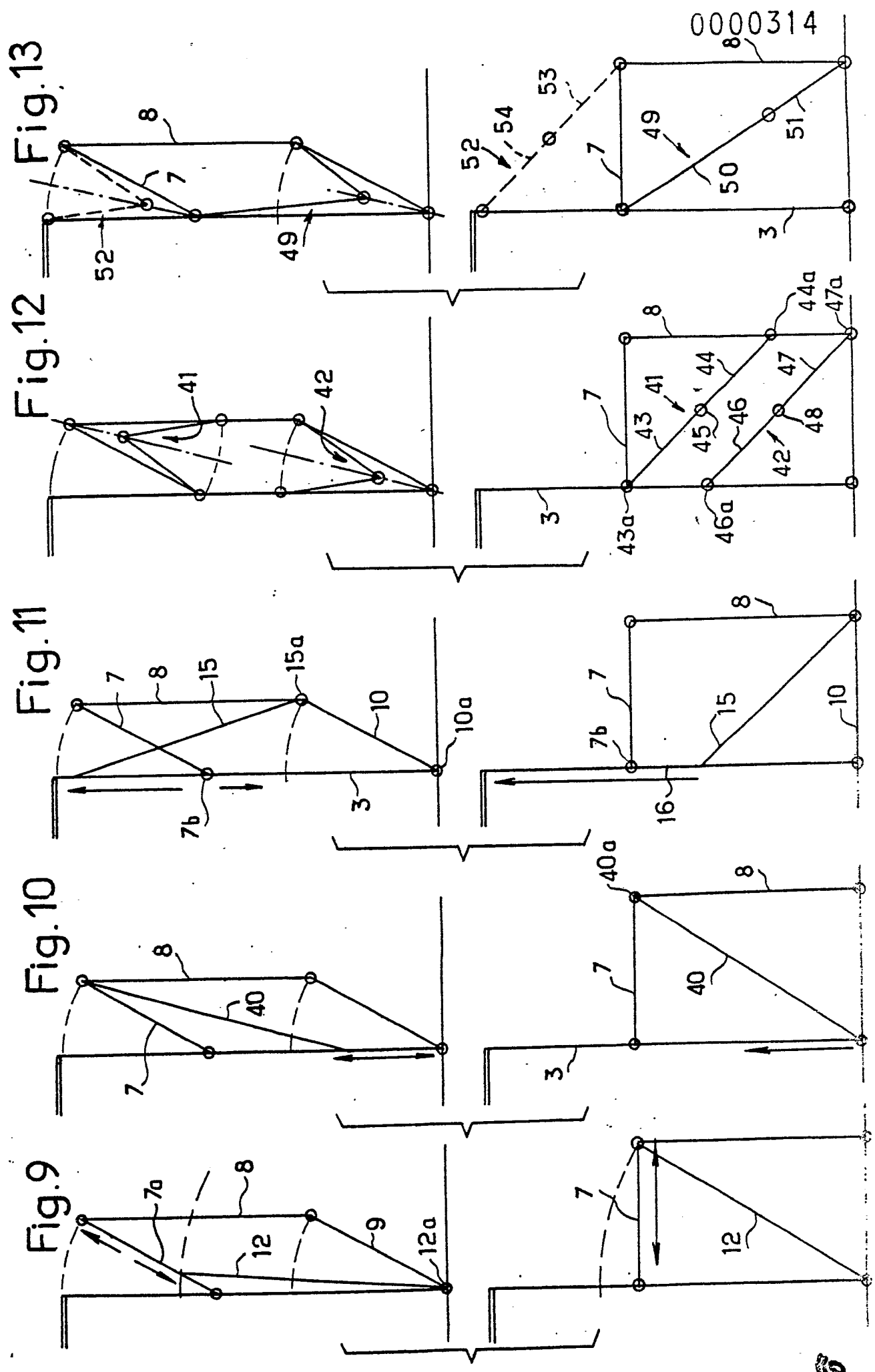


Fig.8







DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ²)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>GB - A - 284 757 (PATCHET)</u> * Page 4, lignes 31-103; figures 1-3 *	1	A 47 B 3/14
	<u>FR - A - 866 228 (VIGNON)</u> * En totalité *	1	
A	<u>FR - A - 1 070 234 (BESCHI)</u>		
A	<u>CH - A - 269 132 (MOHLER)</u>		
A	<u>US - A - 3 994 527 (NIKITITS)</u>		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ²)
			A 47 B 3/14 A 47 B 85/04
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférer D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille document correspondant
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 02-10-1978	Examineur SCHMITTER

